



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024.04

FERMETURE DU TERRAIN D'HONNEUR SYNTHETIQUE DE FOOTBALL DU PARC OMNISPORTS L. R. DUCHESNE Du 20 au 21 JANVIER 2024

Je soussigné, Olivier DELAPORTE, Maire de La Celle Saint-Cloud et Vice-Président de Versailles Grand Parc,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu l'arrêté municipal n°2020.47 en date du 4 juin 2020 portant délégation de signature à Madame Valérie DUPONCHEL, Directrice générale des services,

Considérant qu'en raison des conditions climatiques actuelles et pour des raisons de sécurité, le terrain d'honneur synthétique de football du parc omnisports L.R. DUCHESNE est impraticable,

ARRÊTE


Article 1^{er} : L'utilisation du terrain d'honneur synthétique de football du parc omnisports L.R. Duchesne, sis sur la commune, est interdite à compter **du samedi 20 et jusqu'au dimanche 21 janvier 2024 inclus**.

Article 2 : La Directrice Générale des Services, la Directrice du Patrimoine bâti et toute force de police, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par les textes de loi en vigueur.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'association C.S. Cellois Football
- Messieurs GABIER et MAINCENT, gardiens du stade
- Madame Maryse BELOT, Directrice du Patrimoine bâti.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 18 janvier 2024.

Pour le Maire,
Par délégation

Valérie DUPONCHEL
Directrice générale des services

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20240119-ARRETE2024-04-AR
Date de réception préfecture : 19/01/2024